

et de la Recherche

Inspection Académique du Haut-Rhin

Division Premier Degré

Unité Formation Continue et Certification

> Dossier suivi par Magali PETRY

> > Téléphone 03 89 21 56 32 Fax 03 89 24 50 17

Mél. Magali.petry@ac-strasbourg.fr

Adresse postale Inspection Académique du Haut-Rhin B.P. 70548 68021 Colmar cedex Colmar, le 29 août 2011

L'Inspectrice d'Académie Directrice des services départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames et Messieurs :

- les Directeurs Pédagogiques des Etablissements Spécialisés
- les Directeurs adjoints de SEGPA
 s/c de Madame ou Monsieur le Principal
- les Directeurs des Ecoles Maternelles et Elémentaires Publiques du Haut-Rhin Pour communication aux enseignants

Objet : Plan Départemental de Formation du Haut-Rhin 2011/2012

Le Plan Départemental de Formation des enseignants du premier degré pour l'année scolaire 2011/2012 prendra appui à la fois sur les priorités institutionnelles déclinées au niveau départemental et sur les besoins identifiés par les équipes de circonscription. Ce plan s'articulera autour d'actions de formation qui s'inscrivent dans la continuité de celles proposées en 2010/2011 :

- la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme dans des stages de circonscription prenant appui sur la plate-forme de formation ouverte à distance de l'Académie et sur des référentiels de compétences spécifiques (apprentissage du langage en maternelle...);
- le développement de la pratique des langues vivantes dans des stages départementaux groupés concernant l'enseignement extensif de l'allemand à destination d'enseignants de cycle 2 et de cycle 3 (8 jours aux mois de novembre et de mars);
- l'enseignement des mathématiques et des sciences et technologies lors d'un stage départemental groupé ;
- la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers dans des stages dédiés aux enseignants nommés en CLIS, en ULIS ou en SEGPA, ainsi que des stages de spécialisation;
- l'accueil, l'accompagnement et la formation des enseignants stagiaires avec une mise en œuvre académique reposant sur un temps en responsabilité en classe les lundis, mardis et jeudis, et un temps dédié à l'accompagnement et à la formation les vendredis.

A l'instar des années précédentes, la mise en œuvre du plan départemental de formation repose sur des ressources humaines spécifiques au département (titulaires remplaçants) et sur des remplacements par des étudiants de master 2^{ème} année dans le cadre de leur stage en responsabilité.

De nombreuses actions de formations concernent des publics ciblés dans les circonscriptions. Pour ce qui est des stages départementaux, des appels à candidatures seront lancés à destination de l'ensemble des écoles du département.

Le plan départemental de formation est joint en annexe de cet envoi et consultable sur le site de l'Inspection Académique à l'adresse suivante :

http://gaia.orion.education.fr/gastr

Maryse SAVOURET